



Compte Rendu du Conseil Municipal Lundi 26 avril 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, lundi 26 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET LES MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 21 avril 2021

Présents : Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Rose-Marie BREUILLAUD, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROUE,
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absent : David NARCE

Secrétaire : Gisèle MELONI

1 - Approbation du conseil municipal du 15 mars 2021

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 - Amende de police du rond-point le Cerizet et entrée sud

- Rond-point Le Cerizet :
Il n'est pas possible de matérialiser un passage piéton pour des raisons de sécurité sur une route départementale RD 496 hors agglomération. Il est proposé de créer une chicane sur le terre-plein central pour protéger les élèves se rendant à Montbrison par le car. Montant du devis 5 382 € HT.
- Entrée sud :
Présentation d'un devis de 4 500 € HT pour créer un ralentisseur de type « coussin berlinois » à l'entrée sud du village.

Une demande de subvention au titre des « amendes de police » du département sera déposée.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces deux projets.

3 - Saisine du CDG 42 pour mise en place du RIFSEEP :

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Décret du 10 juin 2015 organise le versement des différentes primes en deux étapes :

- Partie fixe : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
- Partie variable : Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de service de l'Agent (CIA)

La partie variable doit être versée après avoir fixé les objectifs aux agents au moment de l'entretien individuel annuel.

Aujourd'hui nos agents perçoivent une prime calculée sur l'équivalent d'un 13^{ème} mois. Cette prime est versée semestriellement.

Nous proposons au conseil de saisir le Centre de Gestion afin de proposer notre adhésion au RIFSEEP.

Plusieurs restrictions et notamment le fait que ce RIFSEEP doit être mis en place pour l'ensemble des agents. Le projet est reporté en fin d'année.

Cette décision est prise à l'unanimité

4 Adhésion au Pôle Santé au Travail

Nous devons renouveler la convention d'adhésion auprès du Centre de Gestion pour la surveillance médicale professionnelle et préventive des agents.

Cette convention est conclue pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le coût de la visite par agent est de 94 €

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

5 – Validation du plan de mandat

Loire Forez souhaite connaître les investissements communaux durant les 5 prochaines années.

Des réunions ont eu lieu avec les communes, et il leur est demandé de fournir une fiche d'investissement par projet notifiant les travaux et leur budget.

6 – Rétrocession des parcelles :

La clôture du propriétaire de la parcelle AC n°44 est éditée sur la propriété de la commune. Afin de régulariser la situation et après vérification de l'inutilité pour la commune de garder ce bout de parcelle, il est proposé au conseil de lui vendre cette partie au prix de 0.50€/m². Il lui sera demandé de prendre à sa charge tous les frais d'arpentage et d'acte administratif.

Cette décision est prise à l'unanimité.

7 – Suivi prêt projet maison

La mairie souhaite conserver le rez-de-chaussée de ce bien.

Proposition :

- Mettre en plateau le rez-de-chaussée, coût des travaux environ 150 000 €.
Une demande de subvention sera déposée afin d'obtenir environ 75 000 €.
- Mettre en location le rez-de-chaussée 350 €/mois
- Vendre l'étage environ 80 000 €

Un prêt de 153 000 € arrive à échéance en août 2021. Il sera renouvelé.

Cette décision est prise à l'unanimité.

11 – Questions diverses :

- Maison LEROY, bien sans maître ou procédure d'état d'abandon.
- Bibliothèque : Point depuis la création à ce jour (voir brochure)
- Cérémonie du 8 mai : Une gerbe sera déposée au monument aux morts en comité restreint.

La séance est levée à 21 heures

Prochaine réunion du conseil : Mercredi 26 mai à 18h30